

Délibération n° 2	Conseil Municipal du 6 avril 2017
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Jeudi 6 Avril deux mille dix-sept à 20 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 31/03/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 25</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 8</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 10/04/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Laurence LEDOUX, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEAURAIN,, Monsieur Richard KASPZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, .</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 8</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33 :</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Intégration du résultat du budget SIVU OPAL'ORIGINE et du budget Nouveau Lotissement	
Rapporteur : Madame Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances	
Synthèse de la délibération :	Intégration du résultat du budget SIVU OPAL'ORIGINE et du budget Nouveau Lotissement

Vu la délibération n°4 du 15 octobre 2015 actant la dissolution du SIVU OPAL'ORIGINE et les modalités comptables de cette dissolution,

Vu la délibération n°4 du 8 septembre 2014 actant la clôture du budget annexe Nouveau Lotissement,

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats comptables de ces deux budget au budget principal de la Ville d'Etaples-sur-mer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'intégration de ces résultats au budget principal comme suit :

	Excédent de Fonctionnement	Excédent d'Investissement
NOUVEAU LOTISSEMENT	0,01 €	/
SIVU	6,43 €	4 822,52 €

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170406-del2-06042017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

